

UNIVERSITÉ DE SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

UER : INFORMATIQUE ET MATHÉMATIQUES EN SCIENCES SOCIALES (IMSS)

MÉMOIRE DE DEA-IMSS

OPTION INFORMATION ET DOCUMENTATION

INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET ALGERIE

PAR AICHA BOUCENNA



SOUIS LA DIRECTION DE

ANDRÉ DEWÈZE

JUIN 1981

RESUME

des activités liées à l'information et la documentation scientifiques ne sont pas négligeables en Algérie. Une brève description analytique des principaux centres de documentation et bibliothèques permet de voir les efforts faits dans le domaine de l'information et la documentation et aussi pourquoi ces efforts n'ont pas porté leurs fruits.

Cette étude essaie de montrer comment, à partir des différentes unités d'information existantes, essayer d'étoffer et de structurer un réseau national de documentation et d'information scientifiques et techniques, sans songer à augmenter le nombre de ces unités. Cette étude propose aussi une ébauche d'une politique de l'information scientifique et technique en Algérie, qui reste une condition nécessaire à la réussite de la mise en place du réseau national 'ALGIST'.

La subdivision du réseau ALGIST en centres nationaux de documentation sectorielle pourrait être la meilleure méthode pour coordonner et animer le réseau, ainsi que maintenir le volume des données.

Enfin la notion de centre de documentation sectorielle est illustrée par l'exemple du centre national de documentation agricole.

TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
Introduction	1
X 1- Situation de l'information et de la documentation scientifique et technique en Algérie	5
1.1 de la bibliothèque nationale d'Alger	5
1.2 des bibliothèques universitaire	6
1.3. des bibliothèques municipales	7
2- Les services de documentation rattaché aux ministères et organismes nationaux	7
2.1. Le centre national de documentation économique et sociale	8
2.2- Le centre national de documentation économique et sociale et de transfert de technologie	10
3- Conclusion et diagnostic	12
4- Proposition d'une politique nationale de l'information scientifique et technique	15
5- Conception d'un système national d'information scientifique et technique	16
5.1. Un centre national d'information et - de documentation pour le développement	17
5.2 - Centres nationaux d'information et de documentation sectorelle	20

5-3 Rôle des centres nationaux -d'information et -de documentation sectorielle	21
6 - Formation	23
6-1 - Personnel au service de l'information et de la documentation	23
6-2 - Formation -des utilisateurs	25
7 - Mise en place -du réseau ALGIST	27
7-2 Possibilité en automatisation	28
8 - Un centre national -de documentation agricole	31
8-1 - Rayon -d'action -du CNDA	31
8-2 - des différents fonctions dans l'agriculture	32
8-2-1 - La fonction -de recherche	32
8-2-2 - La fonction -de formation	33
8-2-3 - La fonction -de production	33
9 - de réseau AGRAL	35
9-2 - Dispersion géographique -du réseau AGRAL	37
9-3 - Rôle du CNDA	37
9-4 - Organisation du CNDA	38
9-4-1 - Service acquisition - analyse	38
9-4-2 - Service animation - formation	39
9-4-3 - Service diffusion - question réponse	39
9-4-4 - Service informatique	39

	<u>page</u>
9-4-5 - Service reprographie - micrographie	40
9-4-6. Service moyens généraux	40
9-5. Les outils documentaires employés par le CNDRA et le réseau AGRAL	40
10. Conclusion	42
Annexe 1	43
Annexe 2	48
Annexe 3	53
Glossaire des sigles	54
Bibliographie	55

"C'est -du volume de données dont elle dispose, que notre époque tire un sentiment immérité de sa supériorité, alors que le véritable critère devrait être le degré auquel l'Homme sait pêtrir et maîtriser les informations dont il dispose."

Goethe.

Introduction

Information et documentation sont devenues de nos jours, une occupation fondamentale, précédant tout programme de recherche et plan de développement. Ceci suite à une prise de conscience générale que toute recherche scientifique, développement technologique et croissance économique sont pratiquement dépendants du flux permanent d'information. Cette dernière joue un rôle crucial "Comparable à celui de l'énergie et des matières premières". La fourniture rapide d'information pertinente et efficace aux activités scientifiques et techniques est devenue vitale. Il s'agit donc de favoriser une utilisation efficace, d'assurer l'accès rapide aux sources et de développer les services d'information. Il y a une quinzaine d'années, l'organisation et les méthodes de traitement et de diffusion employées, ne répondraient plus de façon générale aux besoins du processus de recherche, de développement et de production. Une révision s'avéra nécessaire.

Aujourd'hui on ne parle plus des méthodes empiriques, elles sont périmées, les sciences de l'information les remplacent, c'est devenu "une véritable industrie du savoir".

Dans le monde et particulièrement dans les pays développés, il est apparu des structures nouvelles d'information, basées sur des politiques nationales avec l'élaboration de systèmes nationaux d'information scientifique et technique. Des initiatives sont prises dans beaucoup de domaines :

- Renforcement des services existants.
- Etablissement de centres d'analyse de l'information avec un personnel spécialisé
- Perfectionnement des méthodes actuelles de formation de documentalistes et spécialistes de l'IST.
- Elaboration du traitement automatisé de l'information.

des Etats-Unis, la France, le Japon, la Finlande, l'URSS, l'Allemagne fédérale ont suivi le phénomène de la documentation et ont entrepris de résoudre tous les problèmes qui s'y rattachent. Des réseaux tout méthodiquement mis en place pour repartir les tâches, harmoniser les méthodes, capter et canaliser le flux ascendant et descendant de l'information dans les différentes branches de la science et de la technique.

Sur le plan international des organisations ont contribué à l'élaboration d'un vaste programme général d'information : UNISIST avec pour objectifs :

- " a) favoriser et coordonner les tendances mondiales au partage

-des informations et à la conclusion d'accords de coopération entre les gouvernements, les organisations internationales et les services d'information existants.

- b) Orienter et catalyser l'évolution nécessaire dans le domaine de l'information scientifique et technique;
- c) Faciliter l'accès des hommes des sciences, des ingénieurs et des techniciens aux informations publiées;
- d) Aider les pays en voie de développement à couvrir leurs besoins d'information scientifique et technique;
- e) Prendre les mesures nécessaires pour l'établissement d'un réseau mondial souple, de systèmes et de services d'information, fondé sur la coopération volontaire."

des pays en voie de développement sont restés très en retard dans ce domaine. Ils considèrent qu'il y a d'autres priorités à satisfaire. Parmi ces priorités : accélérer le rythme de développement. Mais peut-on dissocier plan de développement et plan d'information ? Le premier est tributaire du deuxième. Il est temps pour les pays en voie de développement de reconnaître que l'information est un élément clé et facteur fondamental à tout progrès.

Où situer l'Algérie dans cet ensemble ?

Les autorités algériennes ont-elles pris conscience du rôle que peut jouer l'information dans l'avenir, et l'intérêt que peut présenter le recours aux techniques nouvelles, pour son organisation

dans la lutte contre le sous-développement, en permettant un meilleur emploi des ressources du pays ?

1- Situation de l'information et de la documentation scientifique et technique en Algérie.

Les activités liées à la documentation et l'information scientifique et technique sont loin d'être négligeables. Depuis 1966, de multiples actions sont mises en œuvre :

- Equipment et aménagement des bibliothèques et centres de documentation existants ;
- Crédit et mise en place de nouveaux centres de documentation ;
- Institution de nouveaux programmes de formation, parmi eux l'instauration d'une licence en bibliothéconomie ;
- Formation et stages pour le personnel déjà actif ;
- Etude du statut du personnel ;
- Sensibilisation des utilisateurs par l'organisation de journées sur la documentation et l'information scientifique et technique .

Afin de saisir la situation, nous allons faire une brève description analytique des principaux centres de documentation et des bibliothèques en Algérie .

1-1 de la bibliothèque nationale d'Alger :

Im Khalboun disait que "le moyen maghreb (Algérie) avait des bibliothèques dont le monde musulman peut être fier...." Seule la bibliothèque nationale d'Alger convient à toute une

époque historique. Pour les premières années de l'Algérie, elle fut si ce n'est la seule, la principale source de documentation et d'information. Des gens de tous les niveaux y avaient accès, du lycéen au chercheur. L'aménagement et l'extension en espace lui confère une capacité en rayonnage de plus de 2500000 volumes, ainsi que 900 places pour lecteurs quotidiens.

L'ordonnance 70-34, du 29 mai 1970 dote la bibliothèque nationale d'une personnalité civile et d'une autonomie financière qui permet à son administration une souffrance de gestion et de financement. Il est dommage que le manque de personnel formé, ne lui permette pas de fonctionner normalement, surtout en matière de traitement et d'élaboration des produits documentaires.

1-2 Les bibliothèques universitaires

La multiplication des universités en Algérie, vint aussi la multiplication des bibliothèques universitaires. Initialement seule, la bibliothèque universitaire d'Alger, après sa reconstitution^① rendait service à plus de 20000 étudiants. À partir de 1965 commencent à apparaître des universités et des bibliothèques universitaires, parmi elles la B.U. de Constantine, concurrence toutes les autres avec son installation moderne, sa capacité de lecture et de stockage. Les autres bibliothèques universitaires sont plus ou moins installées, dans l'attente de la finition des locaux. Le problème que rencontrent

^① La bibliothèque universitaire d'Alger a été incendiée la veille de l'indépendance. Plusieurs pays ont participé à sa construction et à la reconstitution de son fonds.

les bibliothèques universitaires en Algérie c'est évidemment le manque de personnel et surtout l'enveloppe financière qui leur est allouée et qui ne couvre même pas le 1/5 de leurs besoins.

1.3 des bibliothèques municipales

Dans le nord du pays, la plupart des communes sont munies d'une bibliothèque. En 1975, le ministère de l'information et de la culture lance un projet de 1000 bibliothèques dans le cadre de la révolution culturelle et "à chaque commune sa bibliothèque". Le projet a demandé par l'équipement de locaux existants ou aménagés pour, d'appart massif en livres, résultat d'achat et de dons de divers pays. Le nombre de livres apportés pour 5 communes seulement se chiffre à 988 000 livres.

La commune est la cellule de base en Algérie. C'est à son niveau que se font les réalisations des programmes d'investissement national : habitat, hydroélectricité, enseignement, agriculture etc... La majorité de la littérature concerne le domaine technique. Le reste constitue le livre pour enfants.

Vers une bibliothèque n'est pas seulement son contenu seulement, C'est aussi sa gestion, son organisation, et son fonctionnement.

2. des services de documentation rattachés aux ministères et organismes nationaux

chaque ministère, chaque office ou organisme national est

-doté d'un centre de documentation. L'importance du fond documentaire est très variable d'une institution à l'autre. La date de création n'est pas un critère, car certains ont hérité avec les locaux, les fonds documentaires qui s'y trouvent. Au niveau d'une même institution, en plus du centre de documentation officiellement prévu - dans l'organigramme, il se crée clandestinement des cellules documentaires au niveau de chaque service, qui ont la plupart du temps pour toute fonction que le cumul de la littérature produite ou acquise par le service. Les responsables ne veulent plus s'en détacher ni la faire circuler craignent de la perche. Cette documentation est aux travaux du service. Le fonds de ces petites cellules documentaires est très pauvre en littérature non conventionnelle, comme les rapports, les études techniques et les résultats d'enquête ou de recherche. Faute de diffusion, de communication et de coordination, certaines études sont refaites plusieurs fois.

2.1 Le centre national de documentation économique et sociale (CNDES)

Créé et mis en service en 1971, sous tutelle du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. Il avait pour mission de collecter, traiter et diffuser toute information nécessaire aux travaux de planification, de développement et de production.

- Etude des infrastructures existantes en matière de documentation .

- Publication d'un répertoire des bibliothèques et centres de documentation algériens ;
- Publication d'un catalogue collectif des périodiques reçus en Algérie ;

En plus de ces attributions, le centre national de documentation économique et sociale créé dans le cadre d'un projet PNUD/FAO devait s'occuper de la documentation agricole. Il devait collecter, traiter et diffuser l'information agricole dans son ensemble. C'est à lui aussi qu'incombeait le rôle de liaison avec des centres de documentation à l'étranger et en particulier : Centre d'Input AGRIS. Ce centre resté aussi le centre de documentation du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. De gros efforts ont été faits pour la formation du personnel, l'acquisition des moyens techniques et financiers. Le CNDES avait à son service un matériel informatique performant, et dès le début le centre était automatisé. Malheureusement, la seule erreur que fit le CNDES, mais suffisante pour empêcher sa rentabilité par la suite était l'omission de l'organisation des circuits d'entrée, c'est à dire toutes les unités documentaires qui l'alimentaient en information scientifique et technique. Il faut reconnaître que les relations sont très difficiles à établir entre les unités documentaires, mais c'était au CNDES de sensibiliser les gens en l'insistant. Le CNDES centralisa alors tout le travail à son niveau, ce qui est contraire à toute logique d'organisation d'un centre de documentation. Isolé sur lui même il ne pouvait rien faire. Son importance et son fonds modernisme avaient pris lui donner un

forçats particulier dans le développement des services de documentation dans la plupart des secteurs économiques. Au lieu d'avoir un rôle moteur et catalyseur, il essaya de se substituer à ces centres, et ne pouvant tout faire, il a eu son rythme de travail diminuer de façon inquiétante.

3-2 de centre national de l'information scientifique et technique et de transfert de technologie : CISTT

Le 25 septembre 1974, un arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique portant création du CISTT, et le rattachait à l'office national de la recherche scientifique (ONRS). Les objectifs du CISTT sont définis de la façon suivante :

1. Rassembler l'information scientifique et technique disponible en Algérie ;
2. Permettre aux scientifiques, cadres et techniciens algériens l'accès à la littérature scientifique et technique mondiale ;
3. Etudier les besoins et suppler aux lacunes en matière de documentation scientifique et technique ;
4. Veiller à l'interconnection du réseau algérien avec les réseaux internationaux ;
5. Faciliter la circulation de l'IST entre producteurs et utilisateurs de cette information ;
6. Promouvoir la formation des documentalistes en les familiarisant avec les procédés modernes de recherche documentaire .

En fait le principal objectif du CISTTT était de pousser en l'information scientifique et technique tous les programmes de recherche sous l'égide de l'ONRS. Or ce programme concerne^b tous les secteurs de l'économie nationale. Il est évident que tous les centres de documentation étaient concernés. Le CISTTT ne pouvant subvenir seul aux besoins des chercheurs. Pourvu -d'un personnel permanent par rapport aux autres centres, il repose très vite l'inertie et l'inefficacité de la plupart des centres de documentation, ainsi que les conséquences sur les plans de développement du pays. C'est ainsi qu'il fut l'initiative d'une organisation.

à l'objectif numéro 4 de création du CISTTT passe à l'étape . Faudrait-il souligner par là qu'il est prévu une mise en place de ce dernier ?

Une journée d'études sur l'IST organisée à Alger, en date du 14 mai 1976 s'achevait sur des recommandations parmi lesquelles^①:

Recommandation 1 : d'organisation de rencontres afin d'établir les conditions favorables à la mise en place d'un réseau national de l'information scientifique et technique .

Une deuxième journée d'études suivant celle du 18 mai 1977 a quindi à elle aboutit à un projet de texte sur les attributions d'une éventuelle "association algérienne de documentalistes, bibliothécaires et archivistes", en particulier "la participation de cette association à la définition d'une politique nationale de l'IST".

① Voir en annexe le texte complet des recommandations .

Enfin le CISTTT donna naissance à un projet -de réseau -dénommé "ALGIST" = Algérie information scientifique et technique. Porter -d'un réseau suppose une organisation structurée cohérente. D'après le projet de texte (1), ce réseau est basé sur un système totalement centralisé à son niveau, bien que base ^{sur} un réseau non hiérarchisé. Le CISTTT devait surtout s'intégrer de l'environnement fait par le CNDES et ne pas le répéter. Un réseau non hiérarchisé suppose compter sur la bonne volonté -des gens des unités documentaires ce qui est difficilement concevable. Algist profiterait au contraire -d'une hiérarchie -de fonctions, de coordination et de contrôle.

3. Conclusion et diagnostic



On peut dire qu'en Algérie chaque branche de l'économie nationale, de l'enseignement et de la production est munie -d'un centre de documentation, même si celui-ci n'est pas opérationnel, ou se réduit pour le moment à un simple cumul et stockage de documents divers liés à la spécialité -du service. Les efforts liés à la formation ne sont pas négligeables :

- 8 personnes formées dans le cadre du cours post-universitaire par l'UNESCO;
- 17 personnes formées à l'ENS B en France
- plusieurs ont participé, et continuent à le faire, à des stages -de durée moyenne (3 mois) dans les centres de documentation spécialisés en France

(1) voir le projet en annexe

- En Algérie : Formation en une année de techniciens en bibliothéconomie et archivistique ;
- Une licence en bibliothéconomie a été instaurée en date du 24 juillet 1975, et une promotion de 20 licenciés en bibliothéconomie sortie au clôture de l'année 1980 ;
- De nombreux stages sont organisés par l'institut national de la productivité et du développement industriel (INPED).

Tous ces efforts développés en matière de formation, d'organisation de coordination des centres d'information méritent une attention, même s'ils n'ont pas encore porté leurs fruits. Ils constituent du moins un potentiel certain pour un développement très futur. Du moins c'est sur cette base qu'il faudrait partir. Le matériel est là, il faudra l'agencer, le tisser de manière à ce qu'il devienne un réseau opérationnel et un système stable et rentable pour servir tout plan de développement. Donc plutôt que de parler de mise en place ou de création de nouvelles unités documentaires, il serait plus juste, d'étoffer, d'organiser, d'améliorer et de restructurer les centres existants :

- Etoffer : placer les centres de documentation existants dans un ensemble, dont les éléments sont liés par des relations de fonctionnement, et des obligations de normalisation dans les différentes fonctions documentaires.
- Améliorer : développer les centres de documentation en les favorisant de moyens humains, matériels et financiers.
- Restructurer : Eviter les doubles emplois et les substitutions ; chaque centre de documentation doit avoir ses

propres objectifs débouchant sur une finalité commune.

En d'autres termes, fixer une fois pour toutes, les principes -de base -de fonctionnement des centres -de documentation et définir une politique de l'information scientifique et technique. Cette politique doit refléter, du point -de vue -de l'organisation, le système de gestion de l'économie nationale en voie de formation. Cette politique doit reposer sur le principe -de la combinaison, des approches "centralisées" et "décentralisées" dans le processus -de gestion considéré dans son ensemble et dans chacun de ses éléments, dans les opérations -de collecte, de stockage, -de traitement et de restitution de l'information scientifique et technique .

Diverses parties sont impliquées dans le processus de l'information scientifique et technique : autorités gouvernementales, utilisateurs, professionnels -de l'information scientifique et technique. Donc avant toute action, il importe -de sensibiliser les personnes -de tous les niveaux sur les problèmes de la documentation et l'information, et en particulier les responsables -des différents secteurs économiques. Cette sensibilisation servira à diminuer l'individualisme prononcé -des documentalistes (1) algériens qui rend très difficile la circulation des documents .

Cet individualisme compromet toute prévision -de coordination .

L'information doit être considérée comme une ressource à exploiter et non un dépôt -de connaissances accumulées .

(1) individualistes ou serviles ?

4 - Proposition d'une politique nationale de l'IST :

Un pays qui pense à sa politique d'information -dise années en retard par rapport à d'autres pays, a l'inconvénient certes d'être dévancé', mais ce retard peut être aménagé à un bémix, s'il tient compte des expériences déjà faites et conduire à des meilleurs résultats. toutes les politiques d'information scientifique ont les mêmes objectifs, ce sont les moyens et les procédures qui diffèrent et qui font que le chemin qui mène au but soit plus ou moins tortueux. une politique d'information en Algérie doit atteindre les objectifs suivants :

- 1) Déterminer les besoins en information S. et T. compte tenu des programmes de recherche, de développement et de vulgarisation prévus;
- 2) Déceler toutes les sources d'information disponibles en Algérie;
- 3) L'information doit parvenir aussi bien des centres de documentation nationaux que des centres de documentation étrangers;
- 4) La qualité de l'information, le contenu des messages importés doit correspondre aux réalités politiques, économiques et culturel du pays;
- 5) Veiller à la formation continue du personnel des centres de documentation et des utilisateurs;
- 6) Concevoir le plan de développement de C.D , ainsi que leur équipement basé sur l'emploi des méthodes automatisées

dans les opérations de recherche, de traitement et de restitution
de documents

7) Organiser les centres de documentation nationaux par la
conception d'un système intégré global, à l'échelle nationale.

Il est important que cette politique intégrée toute installation utilisable
existante, et les plus part d'entre elles rendues responsables dans leur
fonction de gestion et de rendement. Ainsi serait garanti sans heurt
un passage à la phase prévue et recherché de réalisation d'un
système d'information et de documentation, dont a besoin tout
état en développement.

5. Conception d'un système national d'information scientifique et technique.

Les résultats d'expériences faites en matière de l'organisation
de l'IST se rejoignent sur l'utilité de l'unification et l'harmoni-
sation des divers centres d'information et de documentation d'un pays
donné. Ainsi est néé la notion de "réseau global" ou réseau intégré.
Un système national doit intégrer tout type de structure : centres de
documentation, bibliothèques et archives. Des centres de documentation
sont indissociables des bibliothèques et archives puisque ces derniers
sont appelés à rendre accessibles les documents primaires, fut de
toute fonction documentaire. Tout centre de documentation a
tendance à organiser parallèlement à ses fonctions une bibliothèque.
Disposant de bibliothèques, de centres de documentation et

-d'archives, comment un pays en développement comme l'Algérie doit-il les organiser, sur quel principe se baser pour les rendre opérationnels, rentables et contribuant aux objectifs nationaux de développement ?

5.1 Un centre national d'information et de documentation pour le développement : CNIDD

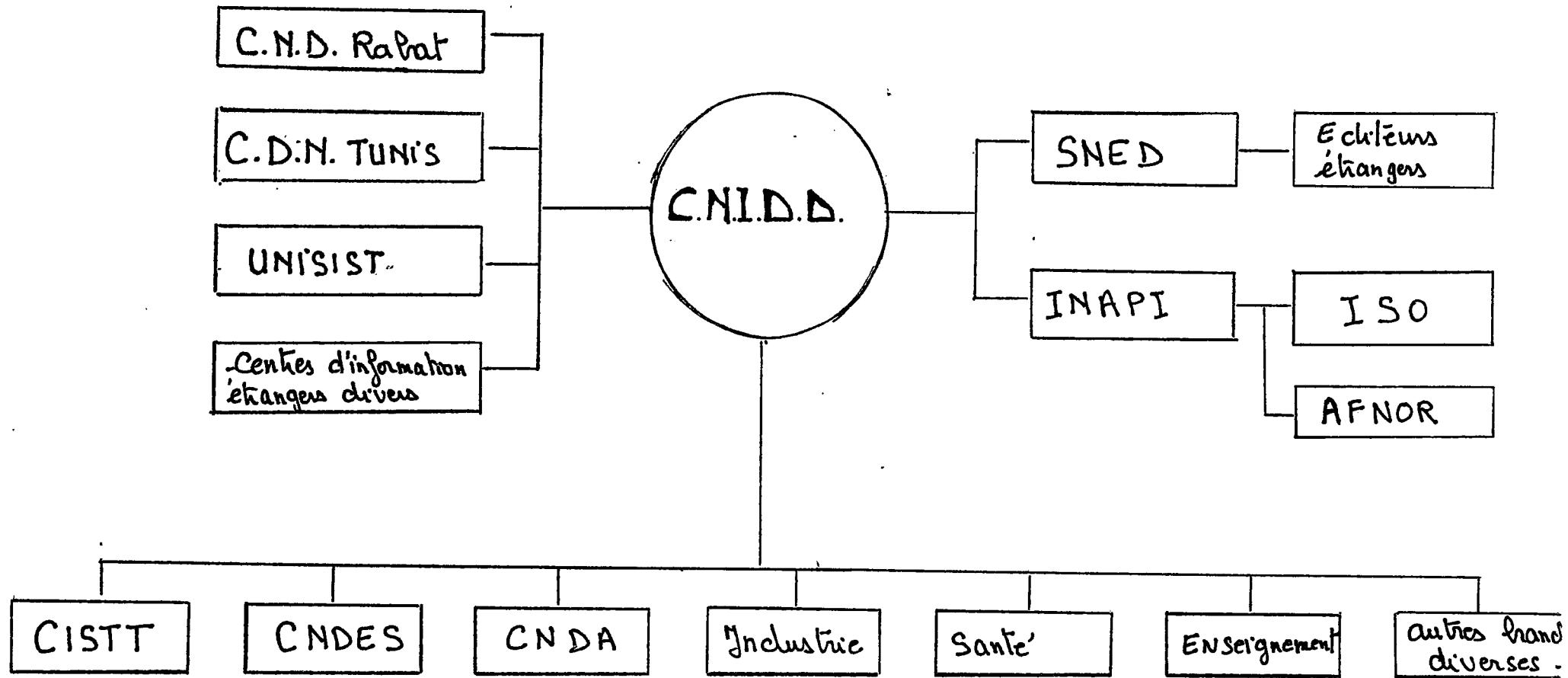
Vu la situation actuelle des centres d'information épars, isolés, travaillant chacun selon ses conceptions, il serait utile de "réunir ces très éparses", et d'entreprendre un programme destiné à améliorer au maximum la coopération entre tous les secteurs de la production, de la gestion et de l'utilisation de l'information.

Il semble que seul un système basé sur le principe de la centralisation à l'amont semble pouvoir convenir, du moins pour démonter. La centralisation aura pour but de mettre en pratique, la politique globale au niveau national pour assurer la coordination nécessaire du travail des éléments du système, leur compatibilité d'organisation et leur compatibilité au niveau des méthodes employées, des logiciels et des matériels.

Au premier abord, on pourrait penser que la centralisation pourrait être assurée par l'actuel CISTIT. Effectivement ce dernier a pris l'initiative d'organiser la documentation en Algérie, par un projet dénommé "ARGIST". On a aussi vu que cet effort est reste embryonnaire.

Les actions menées par les personnes agissantes dans ce cadre sont essentiellement destinées, les responsables des différents secteurs à sensibiliser

Schéma général du réseau ALGIST



économiques, aux problèmes de la documentation scientifique et technique. C'est aussi le centre le plus performant en personnel, technologie et matériel.

Puisque le CISTTT a été créé initialement pour servir l'ONRS, il servait mieux et plus rentable qu'il conserve son point d'ancrage. Il constitue de cette façon un centre d'information et de documentation sectorielle, c'est à dire un des maillons principaux du réseau "ALGIST".

Donc la centralisation sera assurée par un centre national de l'information et de la documentation pour le développement, ainsi dénomé ; le CNIDD aura par définition une vocation interministérielle, et à ce titre devrait donc être rattaché à une institution gouvernementale de haut niveau.

Le centre national de l'information et de la documentation aura à assurer les objectifs suivants :

1. Dresser une situation des différents centres de documentation ;
2. Évaluer les moyens humains et matériels dont disposent ces centres

3. Suivant le profil général par centre, définir ses besoins d'information, en matériel et en formation du personnel ;
4. Veiller à uniformiser les méthodes de travail en matière de classification et de traitement de l'information, afin de faciliter les échanges entre les centres nationaux et la participation à des réseaux internationaux et étrangers ;
5. Le CNIDD sera l'interlocuteur entre tout le secteur de l'information et les organes de décision. Il se chargera aussi de l'établissement de rapports avec d'autres pays et les organisations internationales ;
6. Le CNIDD veillera à élaborer et à exécuter un plan mis à jour chaque année au moins que des conditions nouvelles se font jour ;
7. Repérer les priorités et ceci en déinant sur les centres qui sont le plus susceptibles de recevoir les tâches, suivant le personnel formé.
8. Le CNIDD est doté d'une hiérarchie de pouvoir, de contrôle et de coordination sur tous les centres nationaux de documentation. Il coiffe les systèmes et les services existants veillant particulièrement à éviter tout double emploi.

Le CNIDD devra exploiter les travaux faits par le CISTTT, et pour démonter il est fait possible qu'il puisse sa "matière grise" au CISTTT. Ce dernier est très performant en personnel, technologie et matériel.

Suite à la multiplicité des centres documentaires et leur emplacement dans l'espace, ainsi que la diversité des thèmes, les fonctions de collecte, de traitement, de diffusion et de

stockage de l'information seront décentralisées à des centres nationaux de documentation et d'information sectorielle. Il y aura ainsi une division de fonctions basée sur une division des sources d'information.

5.2 - Centres nationaux de documentation et d'information sectorielle

Ils sont facilement concevables, puisqu'il suffit qu'ils représentent les branches clés de l'économie nationale :

- Enseignement
- Recherche
- Santé et médecine
- Industrie lourde
- Industrie légère
- Agriculture
- Forêt
- Pêches et océanographie
- planification et aménagement du territoire
- Habitat et urbanisme
- travaux publics
- Hydroélectricité et environnement
- Transport
- financement
- juridique

Donc à chaque discipline clé correspondra un centre national sectoriel. Chacun de ces centres est un maillon principal du réseau. Ils auront

à leur aval toutes les unités documentaires dépendant du même secteur d'activité. Lorsque le domaine d'un ministère est extrêmement varié et étendu, tel que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, il est nécessaire de consacrer un centre de documentation sectorielle justi pour la recherche scientifique, dépendant de l'office national de la recherche scientifique et dans ce cas ce sera le CISTTT actuel déjà en place.

Les C.N.D.S dépendront fonctionnellement du CNIDD et financièrement des ministère auquel ils sont rattachés. Ceci dans le but de répartir l'enveloppe financière considérable si elle devait être à la charge uniquement du CNIDD.

5.3 Rôle des centres nationaux de documentation

et d'information sectorielle

En collaboration étroite avec l'organe centralisateur : CNIDD, ils auront comme rôle :

- L'animation du réseau sectoriel
- L'unification des moyens de traitement de l'information : langage documentaire et classification
- Veiller à l'application des normes nationales
- Le Centre de documentation et d'information sectorielle sera le représentant des unités documentaires qui dépendent de lui vis à vis du CNIDD
- Elaboration d'un répertoire collectif des périodiques acquis et produits par les unités documentaires

- élaboration -d'un répertoire des unités documentaires dépendantes du secteur considéré;
- Collecte traitement et diffusion de l'information , concernant les nouveaux travaux réalisés dans les instituts , les organismes d'étude , et les entreprises -du domaine considéré';
- Crée une base -de données sectorielles ;
- Exploiter les bases -des données étrangères ;
- Elaborer périodiquement une bibliographie -de la littérature dépendante -de leur secteur ;

6- Formation

6 - 1 Personnel au service de l'information et la documentation

Il va sans dire qu'en tel système -d'information, ne peut se dissocier de la mise en place d'un système -de formation continue et suffisamment étudié pour que tout en étant accéléré, il puisse être efficace.

En Algérie tout système de mise en place d'une politique quelconque, agricole ou industrielle a fait ressentir le manque en spécialistes et le besoin en formation. Alors en plus des sections universitaires existantes, il s'est créé une multitude -d'instituts technologiques et des centres de formation professionnelle, formant -des techniciens sur des branches diverses : agriculture, pétrochimie, télécommunication et -de tous les niveaux : Ingénieurs, techniciens, agents techniques.

Dans le chapitre 3 il a été énuméré le type de formation et de stage fonctionnant actuellement en Algérie dans le cadre de l'information et de la documentation scientifique . Nous rappelons brièvement ces formations :

a) une licence en bibliothéconomie, documentation et archivistique

b) formation en une année -de techniciens en bibliothéconomie
La première formation diffusée en 4 années vise à former -des bibliothécaires -de niveau licence , -dont le programme est composé -de plus -de 50 % sur la diffusion -de notions générales

sur plusieurs branches : médecine, littérature, sciences juridique, agriculture etc...

La deuxième formation en une année mise particulièrement au perfectionnement d'un personnel déjà en place.

Il est incontestable que le besoin en personnel de l'information se fait ressentir non seulement en nombre, mais aussi en spécialisations différentes. Nous avons déjà deux profils du type bibliothéconomique et administratif.

L'introduction d'un cours complémentaire à ces derniers, avec comme base la maîtrise d'une science quelconque sur laquelle vient se greffer les sciences de l'information, sera très avantageuse. Ce genre de formation s'est avéré déjà très concluant, car il permet une exploitation profonde et nationnelle des centres de documentation que les personnes formées prennent en charge. Un tel type de formation est non seulement souhaitable, mais nécessaire et une condition primordiale à la réussite et la mise en place du réseau ALGIST.

Un institut en sciences de l'information réunissant des techniciens de toutes les branches scientifiques diffusera un programme de formation, qui tout en cherchant à atteindre un haut niveau théorique, doit avoir une orientation pratique suffisante.

Le programme d'une durée au moins d'une année comportera une série de cours et de travaux pratiques donnant une formation solide pour les activités d'information :

- Sources d'information
- Traitement de l'information

- des machines dans le traitement de l'information .
- Organisation et administration des services d'IST .

Ce cours viendra donc compléter ceux déjà en place .

Quant aux besoins de pointe , la formation sera assurée par des stages de courts durées de 15 jours à 3 mois :

- analyse documentaire

- initiation à l'introduction d'une technique nouvelle quelconque .

6-3 Formation des utilisateurs :

l'objectif des centres d'information vise particulièrement à atteindre les besoins de l'utilisateur final : chercheurs, enseignants, étudiants, techniciens etc... Or pour atteindre cet objectif , faudrait-il que l'utilisateur potentiel devienne utilisateur réel .

Plusieurs études font ressortir que les Algériens sont très peu utilisateurs d'information . Il faudrait penser que cette dernière n'étant que partiellement ou pratiquement pas diffusée , les gens n'ont pas l'occasion d'apprécier son utilité , et surtout le rôle que peut jouer l'information dans leur vie professionnelle et quotidienne .

La formation de l'utilisateur devient aussi importante que la mise en place d'un système national d'information . Ce n'est pas chose facile , d'autant plus que ce sera le premier pas vers l'utilisation , et le taux est considérable . Néanmoins pour gagner du temps , il faut prévoir une formation accélérée et complètement décentralisée dans l'espace . Chaque centre de documentation se chargera de ses utilisateurs les plus proches et les plus fréquents .

de programme quant à lui doit être basé sur le même principe pour l'ensemble des unités documentaires consistant particulièrement

- à sensibiliser l'utilisateur potentiel à l'utilisation de l'I.S.T.
- à leur faire concevoir les différentes ressources et les différents produits secondaires : catalogues, repertoires, bibliographies, collections, fichiers ainsi que leur utilisation.

La formation de l'utilisateur peut-être élargie dans un deuxième temps à l'introduction de certaines notions "des sciences de l'information" de base dans les programmes d'enseignement des écoles à différents niveaux.

7- Mise en place du réseau ALGIST :

La mise en place du réseau sera progressive suivant les moyens existants et ceux qui se dégagent progressivement. Les priorités sur les unités documentaires à démarquer sont pratiquement basées sur des disponibilités au niveau des différentes unités documentaires. La majorité des institutions ont besoin de la structuration et du développement de leur unité documentaire, mais toutes sont pas aptes à suivre et poursuivre une technique en place. L'aptitude dans ce cas dépend principalement du personnel en place, et de sa formation, ainsi que de l'ancienneté de l'unité documentaire. Pour les unités documentaires complètement démunies de personnel formé, il importe davantage de former le personnel avant d'entreprendre toute action; Par contre pour les unités documentaires disposant d'un personnel relativement compétent, il faut s'attendre à ce que le développement et l'amélioration des techniques employées sera difficile, car il s'agira de changement de méthodes.

Tout centre de documentation structuré et développé doit à son tour participer au relèvement et à l'amélioration d'autres unités documentaires. Quand il s'agit d'un centre scolaire national, il en fera sa principale tâche.

7-1 Disponibilité en personnel formé

Il est facilement quantifiable et localisables, car les effectifs

sont relativement réduits.

- huit (8) personnes environ formées au cours post universitaire organisé par la commission française pour l'UNESCO.
- seize (16) ont suivi les cours de l'école nationale supérieure de bibliothécaires en France.
- une vingtaine (20) licenciés en bibliothéconomie, documentation et archivistique à Alger
- le nombre des quelques personnes formées à Paris en sciences de l'information n'est pas connu, ainsi que ceux ayant suivi des stages de courte durée, ou formés sur le lieu de travail.
Si jamais système il y a, il ne pourra démontrer qu'avec ce peu de personnel. Par rapport aux autres secteurs, l'offre de documentalistes dans le marché du travail est minoritaire en Algérie.

7 - 2 Possibilité en automatisation

Il est intile de rappeler ici le rôle et l'efficacité de l'automatisation dans un centre de documentation, sauf que l'écrit est devenu considérable entre pays développés et pays en voie de développement à partir de l'utilisation des ordinateurs pour la documentation dans le cas de cette étude. On ne peut penser rattraper le retard, ni accéder au développement sans l'utilisation des moyens informatiques. Le développement de la science et de la technique ont un rang de priorité élevé, et c'est à la recherche scientifique

et technique que la documentation a le plus de service à rendre. Par quel biais l'informatique peut accélérer le processus documentaire en Algérie ? Il serait peu réaliste de penser à la connexion directe des diverses unités documentaires étrangères, car la mise en place d'un tel appareil nécessite des moyens considérables. Il est par contre tout à fait possible de penser à gérer la documentation interne du pays par le biais de l'automatisation et au moins "permettre à un ordinateur situé en Algérie de lire une bande magnétique enregistrée dans un pays quelconque et fourrir immédiatement à un chercheur les travaux publiés dans le domaine qui l'intéresse".

Quelle part consacre le commissariat national à l'informatique, en Algérie, à la documentation automatique ?

L'usage qui est fait actuellement des ordinateurs montrent que certaines applications sont nettement plus répandues - que d'autres. Cela tient à l'importance qu'elles revêtent au point de vue du développement d'une part, et leur plus grande facilité technique d'autre part. C'est ainsi que l'on peut diviser ces applications en deux groupes : le premier groupe compose d'applications courantes et ayant atteint un degré de maturité :

- gestion économique - administrative
- Activités scientifiques et techniques
- Documentation automatique
- Informatique industrielle .

Un second groupe compose d'application qui ne sont pas encore au stade de la généralisation :

- d'informatique dans l'enseignement
- intelligence artificielle .
- traduction automatique des langues .

Les applications du 1^{er} groupe s'imposent en Algérie et elles sont en partie utilisées . Certains essais ont été faits quant à la documentation automatique . Les applications faites au CISTIT et au CNDES ne resteront pas stériles et élargiront leur connaissance et leur expérience , si petite soit elle , à l'application généralisée de la documentation automatique .

Le matériel informatique disponible ainsi que le personnel formé laissent penser qu'il est possible de procéder au traitement automatique de la documentation et de l'information .

8. Un centre national de documentation agricole

d'esquisse générale du réseau ALGIST, fait intervenir la notion de centre national de documentation sectorielle. Nous donnons ici un exemple de cette notion par le biais du centre national de documentation agricole.

Créé par arrêté ministériel en mai 1980, ce ne sera pas la première fois qu'on aura parlé d'un centre national de documentation agricole. Vu les moyens dont il disposait, lors de sa création le CNDES s'est chargé la gestion et l'organisation de la documentation agricole. Le volume de travail était si important et, le CNDES ne pouvant tout faire, a justifié le fait de la création d'un CNDA.

Finalement le projet a dû être reformulé encore une fois avec le concours du PNHD et de la FAO.

Pour faciliter son démontage, le CNDA a été rattaché fonctionnellement au Bureau national d'études pour le développement rural, sous tutelle du ministère de l'agriculture et de la révolution agraire. Ce bureau doté de moyens matériels et humains aidera à l'élaboration du CNDA et du réseau AGRAL.

8.1 Rayon d'action du CNDA

Le CNDA concerne toutes les fonctions touchant de près ou

de loin au domaine agricole.

8-2 des différents fonctions dans l'agriculture :

Elles sont généralement définies en trois grands groupes

- 1- fonction de recherche
- 2- fonction de formation
- 3- fonction de production

8.2.1 la fonction de recherche

Attribuée initialement au seul institut national de la recherche agronomique (INRA), l'étude et la variation des thèmes a incité à la décentralisation de la recherche appliquée à des instituts de recherche spécialisés pour un thème limité.

La recherche végétale a été scindée en six (6) instituts spécialisés :

INPV : institut national de la protection des végétaux ;

INAF : institut national de l'horticulture fruitière ;

IDCI : institut de développement des cultures industrielles ;

IVV : institut de la vigne et du vin ;

IDCM : institut de développement des cultures maraîchères ;

IDGC : institut de développement des grandes cultures ;

La recherche animale concentrée initialement au centre national de la recherche zootechnique a été scindée 5 instituts spécialisés :

IDPE : Institut de développement du petit élevage ;

IDEB : institut de développement de l'élevage bovin ;

IDEO : institut de développement de l'élevage ovin ;
IDEE : institut de développement de l'élevage équin ;
INSA : institut national de la santé animal ;

En plus de sa fonction de recherche fondamentale, l'INRA a un rôle de coordination des instituts de recherche énoncés ci-dessus. Il contrôle aussi 18 stations d'expérimentation distéminées à travers le territoire national.

8.2.2 la fonction de formation :

Le manque accusé de cadres et techniciens agricoles a conduit à la mise en place d'instituts de formation de différents niveaux puis en charge par le ministère de l'agriculture et de la révolution agraire :

- 1 institut de technologie agricole pour former des ingénieurs en agronomie appliquée ;
- 15 instituts de technologie moyen agricole pour des techniciens de l'agriculture ;
- 30 centres d'agents techniques de l'agriculture ;
- 1 institut de formation d'ingénieurs en agriculture saharienne ;
- 1 centre national de pédagogie agricole ;
- 1 institut de technologie agricole et d'application pédagogique

8.2.3 la fonction de production :

La fonction de production englobe tous les organismes de production primaire, le domaine administratif et financier :

- domaines autogérés agricoles ;
 - coopératives agricoles de production de la révolution agraire ;
 - unités agricoles de production privées ;
 - 500 délégations communales de la révolution agraire ;
 - 500 coopératives communales polyvalentes de service ;
 - 31 directions départementales de l'agriculture de la révolution agraire et des forêts ;
-
- 500 offices spécialisés chargés de la gestion de la production ;
 - + OAIC : office algérien interprofessionnel des céréales ;
 - + ONAB : office national de l'alimentation du bétail ;
 - + ONAMA : office national du matériel agricole ;
 - ONALAIT : office national du lait ;
 - + ONAPO : office national des produits oleicoles ;
 - + ONCV : office national de commercialisation du vin ;
 - + OFLA : office de fruits et de légumes d'Algérie ;

2 bureaux et entreprises de travaux et de réalisations agricoles

- + CPRA : chantier populaire de la révolution agraire
- + BNEDER : bureau national d'études pour le développement rural.

Tous ces institutions et organismes agricoles, réunissent plus de 8000 cadres : chercheurs, techniciens, ingénieurs, enseignants. 1000 nouveaux diplômés par an viennent s'insérer dans ces structures nationales.

9. Le réseau AGRAL

tous les organismes que nous avons vu plus haut, sont sous tutelle du ministère de l'agriculture. Ils ont un centre de documentation dont le fonds est plus ou moins important. Le schéma quant à lui n'est pas exhaustif, car il doit intégrer beaucoup plus d'unités régionales dépendantes de ces institutions. Ainsi identifiées et organisées, les unités documentaires de chaque organisme et institution de l'agriculture, seront structurées en un réseau dénommé AGRAL, sous réseau d'ALBIST. AGRAL s'articule autour d'un noyau central, le CNDA à qui incombe le rôle moteur du réseau.

La qualité de l'information, et sa diffusion dépend en partie de l'interconnexion des réseaux sectoriels, et des échanges entre les unités documentaires à tous les niveaux. Un secteur n'étant jamais complètement autonome, l'interconnection doit se faire non seulement sur le plan national, mais aussi international ;

Sur le plan national diverses institutions para-agricoles sont directement impliquées dans la production agricole :

- sociétés nationales du ministère des industries légières ;
- ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- secrétariat d'état à la pêche ;
- ministère de l'hydraulique ;

- ministère du plan et de l'aménagement du territoire ;
- secrétariat d'état aux forêts.

Sur le plan international, AGRAL aura à participer au système international pour les sciences et la technologie agricole; AGRIS, et au système international pour la recherche agricole en cours : CARRIS.

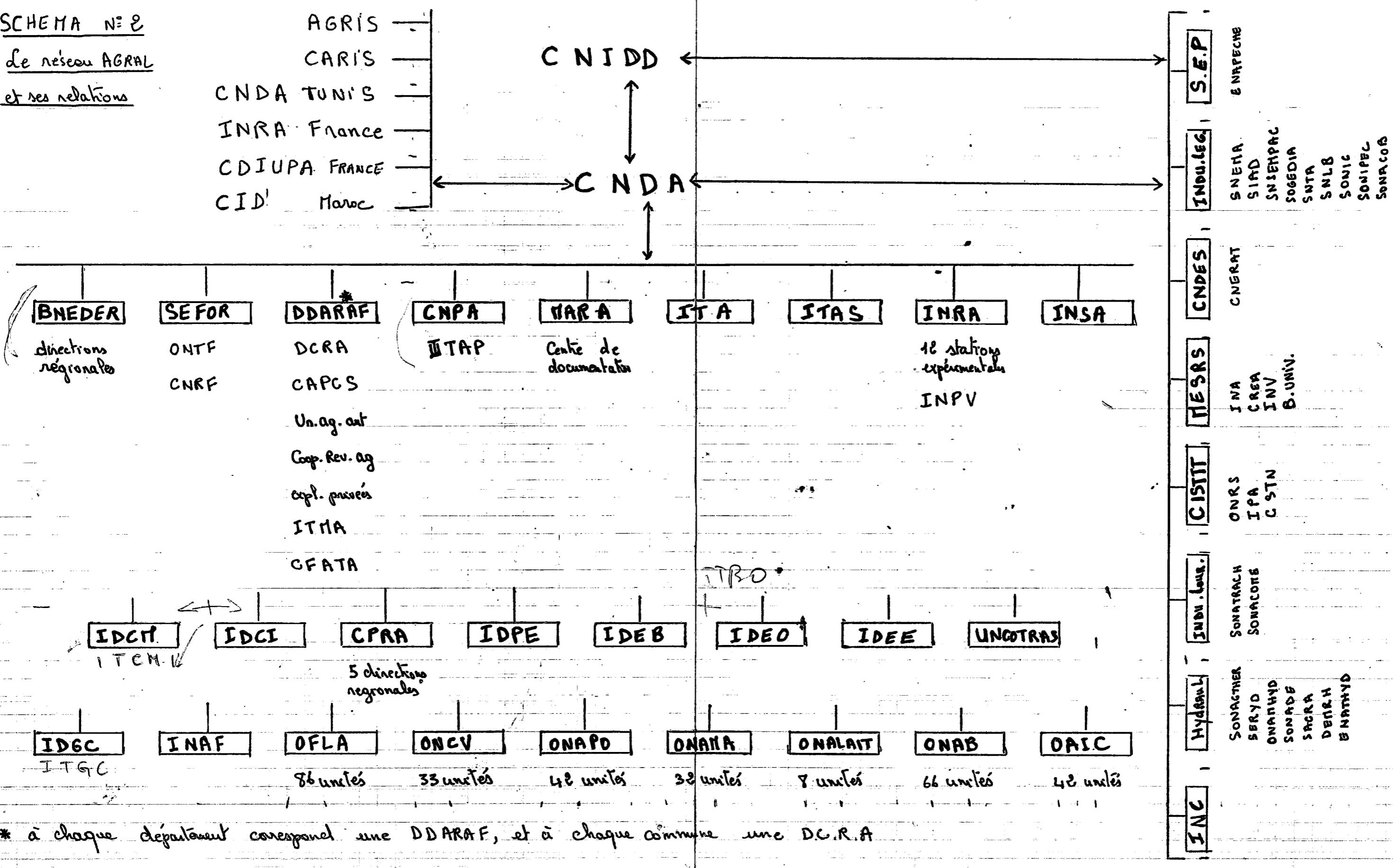
La FAO participe largement au développement des systèmes d'information spécialisés. Chaque centre de documentation agricole mis en place est tenu de participer au système AGRIS et CARRIS, c'est à dire d'envoyer de l'INPUT et contribuer à l'enrichissement de la base de données bibliographiques.

Le Bureau AGRIS quant à lui diffuse un produit documentaire bimensuel : AGRINDEX, sous forme imprimée ou magnétisée (bande magnétique) à tous les centres participants.

Par le biais du CNDES, l'Algérie a déjà participé à AGRIS. Cette participation se limite en tout et pour tout à 13 bandes de input. Il a été évoqué dans le chapitre 1-1 les problèmes rencontrés par le CNDES et en fait il faut en conclure, qu'il ne sera à rien d'encourager la participation à des centres de documentation internationaux et étrangers, si le système national n'est pas solidement basé et organisé.

SCHEMA N° 2

de réseau AGRAL
et ses relations



9-2 Dispersion géographique du réseau AGRAL :

Le schéma 2 illustre l'organisation du réseau AGRAL. Les composants de ce réseau sont dispersés sur tout le territoire jusqu'à l'extrême sud. Les activités agricoles dans les villes du sud comme Tamangasset et Abadla sont très importantes. Des barrages sont construits et permettent la mise en valeur de milliers d'hectares.

La circulation dans ces régions est aussi nécessaire que dans le nord du pays où se concentrent la majorité des activités. Les directions départementales de l'agriculture et les délégations communales pourront constituer le meilleur circuit de l'information dans toutes les régions, jusqu'aux endroits les plus isolés.

9-3 Rôle du CNDA

Le CNDA est un centre de documentation sectoriel. Le chapitre 5-3 traite du rôle des centres de documentation sectoriels en général. Nous revenons à ce rôle ici surtout pour insister sur les aspects :

- d'animation
- d'appui technique
- d'orientation
- de formation
- de coordination
- de synthèse

- de diffusion
par le réseau AGRAL.

Il ne devrait en aucune façon centraliser tous les services, car il refroidirait les élus qui de l'utilisation final. Chaque unité documentaire doit être initiée au traitement et à l'analyse de sa documentation. L'entrée de la documentation au centre se fera de façon décentralisée. Le CNDA se chargera de synthétiser l'information sous forme de répertoire, catalogues bibliographiques et base de données.

L'information sera diffusée sur la base de profil, ou sous forme global, suivant la demande et les besoins.

9-4 Organisation du CNDA :

Il se compose de services distincts qui par leurs charges précises atteindront l'objectif global du CNDA.

9-4-1. Service acquisition analyse

Il sera chargé de la localisation de l'information, - de l'acquisition et du traitement de toute littérature disponible et produite par les différents maillons du réseau.

Si l'animation et la formation est faite, une grande partie de l'information acquise par le CNDA est déjà traitée par le centre producteur.

Ce même service se chargera également de l'information provenant de l'étranger et de l'INPUT AGRIS.

9-4-2. Service animation - formation :

chargé de l'organisation de la formation, des stages et de la vulgarisation des techniques documentaires par l'organisation de séminaires fréquents, des stages de courtes durées avec un objectif précis. Ce service jouera un bon rôle dans la normalisation des techniques documentaires employées à travers le réseau AGRAL.

9-4-3. Service diffusion, question - réponse :

- Elaboration de profils
- réponses à des questions précises
- inciter les demandes par une large diffusion régulière
- orienter les utilisateurs vers les sources d'information, et la localisation du document primaire.

A partir de la demande, ce service contribue largement à l'analyse des besoins de l'utilisateur.

9-4-4. Service informatique :

Il aura pour but l'élaboration de la base de données, des logiciels et des fichiers informatiques. En relation

avec le service animation-formation, il se charge de la formation du personnel du réseau sur les borderouges et l'emploi des produits documentaires automatisés.

9-4 - 5- Service reprographie-micrographie:

Pourvu d'un matériel conséquent, il assure la reproduction des articles demandés et l'élaboration des microfiches à partir des documents qui lui sont remis.

9-4 - 6- Service moyens généraux:

A partir d'un budget de fonctionnement, il se charge d'assurer au CNDA les moyens matériels pour fonctionner régulièrement.

- Secrétariat
- moyens de locomotion
- réparation du matériel
- téléphone etc ...

9-5 des outils documentaires employés par le CNDA et le réseau AGRAL:

Le CNDA est mis en place, avec la collaboration du PNUD et de la FAO. L'aide apportée se fait aussi bien sur le plan matériel que technique. Pour démarquer le

CNDA utilisera les outils documentaires d'ABRIS :

- classification, codification
- thesaurus multilingue : AGROVOC.

Ces outils devant être adaptés aux réalités de l'Afrique.

10- Conclusion :

d'organisation d'un système national scientifique et technique , tel qu'il a été tracé dans ce étude , peut devenir une réalité . Mais pour cela il faut disposer d'un budget d'investissement et de fonctionnement que seul les pouvoirs publics pourront accorder , et " pour décider d'institutionnaliser un système national d'information , il faut avant tout être convaincu de son utilité économique et sociale " (1)

d'information scientifique et technique doit devenir l'indispensable socle d'appui aux opérations de recherche et de développement et pour cela , il semble qu'actuellement tous les efforts doivent être concentrés à sensibiliser les responsables des différents secteurs économiques aux problèmes de la documentation et de l'information . L'Afogénie est à son 4^{em} plan économique de développement planifié , le 1^{er} plan quinquennal étant sur le plan de demander . Chacun de ces plan réserve à la recherche et à la formation une part très importante . Comment peut-on avancer dans la recherche scientifique et l'enseignement , indépendamment de l'utilisation de l'information et la documentation ? En fait il y a production et utilisation hors lauge de l'IST ; de seul problème réside dans l'organisation et la rentabilisation de cette ressource , et ceci n'est en principe qu'une question de temps .

(1) J.P POLINIERE

ANNEXE 1

Organismes susceptibles d'être en relation avec le
CNDA

SIGLE		Nombre d'unités dépendantes	effectif utilisateurs
MARA	ministère de l'agriculture et de la révol. agraire		8 80
DDARAF	direction départementale de l'agric. de la révol. agric. et forêts		
"	" " " "	Tlemcen	7
"	" " "	Sidi Bel Abbès	6
"	" " "	ORAN	3
"	"	Mascara	5
"	"	Hougganem	6
"	"	El Asnam	6
"	"	Blida	7
"	"	Medéa	6
"	"	Alger	8
"	"	Bouira	4
"	"	Tizi-Ouzou	8
"	"	Bejaia	5
"	"	Sétif	7
"	"	Jijel	4
"	"	Constantine	3
"	"	Ski Kda	5
"	"	Annaba	3
"	"	Guelma	6
"	our et Bouéghi	4	2 28
"	"	Saïda	6
"	"	Tianet	7
"	"	Djelfa	4
"	"	Mostaganem	4
"	"	Batna	7

SICLÉ			Nombre d'unités dépendantes	effectif utilisateurs
DDARAF	Direction départ. de l'agric. de la néril. agricole et des forêts			
	"	TEBESSA	5	48
	"	BISKRA	6	137
	"	BECHAR	4	26
	"	ADRAR	3	11
	"	Laghouat	5	31
	"	Tamanisset	7	7
BNEDER	Bureau national d'études pour le develop. rural			80
INRA	Institut national de la recherche agronomique		12	165
INPV	Institut national de la protection des végétaux			
INAF	Institut national de l'arboriculture fruitière			
IDCI	Institut de développement des cultures maraîchères			
IVV	Institut de la vigne et du vin			
IDCI	Institut de développement des cultures industrielles			
IDGC	Institut de développement des grandes cultures			
IDPE	Institut de développement du petit élevage			
IDEB	Institut de développement de l'élevage bovin			
IDEB				
IDEO	Institut de développement de l'élevage ovin			
INSA	Institut national de la santé animale			
IDEE	Institut de développement de l'élevage équin			
DAIC	Office algérien interprofessionnel des céréales		42	898
ONAB	Office national de l'alimentation du bétail		66	105
ONACO	Office national de commercialisation			
ONALAIT	Office national du lait		8	328

SIGLE		nombre d'unités dépendantes	effectif utilisateurs
ONAMA	Office national du matériel agricole	38	70
ONAPO	Office national des produits oleicoles	42	12
ONCV	Office national de commercialisation du vin	33	
OFLA	Office de fruits et légumes d'Algérie	86	
SAP	Service agricole de prévoyance	102	9
C P R A	Chantier populaire de la révol. agraire	5	56
UNCOTRAS	Union nationale des coopératives de bétail spécialisé		
CFATA	Centre de formation d'agents techniques de l'agric.	30	
ITMA	Institut de technologie moyen agricole	15	3000
ITAS	Institut de technologie agricole saharienne		
ITA	Institut de technologie agricole Mostaganem		2000
ITAAP	Institut de technologie agricole et d'applications pédagog.		
GNPA	Centre national de pédagogie agricole	125	
HESRS	Ministère de l'enseign. sup. et de la rech. scientif.		
CURER	Centre universitaire de recherche, d'études, et de réalisations		
INA	Institut national agronomique	12	500
INU	Institut national vétérinaire		120
CNERAT	Centre national d'études et de recherche sur l'aménagement du territoire		
CNRZA	Centre national de recherche sur les zones arides		
CNERAG	Centre national d'études et de recherche en agronomie générale		

SIGLE		nombre d'unités dépendantes	effectif utilisateurs
CNEES	Centre national d'étude en économie et sociologie rurale		
CREA	Centre de recherche en économie appliquée		
ITPEA	Institut des techniques de planification et d'économie appliquées.		
SEFOR	Secrétariat d'état aux forêts	27	300
ONTF	Office national des travaux forestiers		
ONAPARC	Office national des parcs.		
SEP	Secrétariat d'état à la pêche		
ENAPECHE	Entreprise algérienne des pêches Ministère de l'Hydraulique		
IHB	Institut d'hydrotechnique et de bonification		
SONAGHETA	Société nationale de grands travaux hydrauliques et d'équipement rural.		
SERHYD	Société d'équipement rural et d'hydraulique		
ONATHYD	Office national du matériel hydraulique		
ENATHYD	Entreprise nationale des travaux hydrauliques		
SONADE	Société nationale de distribution des eaux		
SACRA	Société nationale de construction et de rénovation agricole		
ENEHA	Etablissement pour l'exploitation météorologique et aéronautique		
	Ministère des industries légères		

SIGLE		nombre d'unités dépendantes	effectif utilisateurs
SNEHA	Société nationale des eaux minérales algériennes		
SIAD	Société des industries alimentaires diverses		
SN SEMIPAC	Société nationale de semoulerie et pâtes alimentaires		
SOGEDIA	Soc. Nat. de gestion de développement des industries alimentaires		
SNTA	Société nationale de tabac et des allumettes		
SONIC	Société nationale des industries de la cellulose		
SNLB	Société nationale du liège et du bois		
SONIPEC	Société nationale des industries des peaux et cuir		
SONACOB	Société nationale de commercialisation du bois		
MPAT	Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire		
CNDES	Centre national de documentation économique et social.		
INEAP	Institut national d'étude et d'analyses pour la planification (ex AARDES)		
CROP	Centre de recherche océanographique et des pêches		
IPA	Institut Pasteur d'Algérie		
ONRS	Office national pour la recherche scientifique		
CISTT	Centre d'information scientifique et technique et de transfert de technologie		
BAN	Direction des archives nationales		
BNA	Banque nationale d'Algérie		
BAD	Banque algérienne de développement		
INC	Institut national de Cartographie		

C O N V E N T I O N " A L G I S T "

:==;=:::==;=:;==;=:;==;=:;==;=:;==;=:;==;=:;==;=:;

P R E A M B U L E .

Le déclenchement du processus de développement dans notre pays a mis en relief l'importance de la demande nationale des sciences et des techniques et a accéléré la prise de conscience du rôle de l'information scientifique et technique comme support du développement économique et social et comme instrument essentiel du choix de la technologie dans le vaste programme d'industrialisation que s'est fixé l'Algérie.

Cette information scientifique et technique est disponible sous les formes les plus diverses et fait l'objet, sur le plan international, de vastes programmes de collecte, de traitement et de diffusion, à grande échelle.

Il est capital, qu'au niveau national, existe une structure habilitée à recueillir l'information scientifique et technique et qui s'efforce également de stocker la production documentaire nationale, afin de la traiter et de la rendre directement utilisable par les différents organismes des différents secteurs de l'économie (cf. Charte Nationale).

Cette nécessité reconnue par tous, a suscité une réflexion commune de la part des usagers de l'information : c'est ainsi qu'une proposition de la mise en commun des ressources documentaires nationales a fait l'objet de l'une des

recommandations finales, lors de la 2ème Journée d'Etudes sur l'Information Scientifique et Technique organisée par le Centre d'Information Scientifique et Technique et de Transferts Technologiques, le 18 Mai 1977.

Cette résolution recommandait l'instauration d'un système Algérien d'Information Scientifique et Technique dénommé "ALGIST" qui répondrait sur le plan national aux préoccupations d'accessibilité à l'information.

La présente convention précise les modalités de la collaboration entre les différents organismes.

TITRE 1.- DEFINITION DES OBJECTIFS D'ALGIST.

Art. 1.- ALGIST est un système d'information scientifique et technique qui repose sur un réseau non hiérarchisé de bibliothèques, centres et services de documentation dénommés ci-dessous centres.

Art. 2.- Dans le cadre d'une meilleure circulation de l'information ce système a pour but essentiel d'oeuvrer à une plus grande rationalisation dans l'emploi des moyens disponibles et de promouvoir la normalisation des méthodes utilisées par ses membres.

TITRE II.- MODALITES D'ADHESION.

Art. 3.- Tous les centres implantés en Algérie peuvent demander leur adhésion au réseau ALGIST.

Art. 4.- L'adhésion ne peut être effective qu'après accord de la commission instituée à l'article 14 titre V.

TITRE III.- OBLIGATIONS DES DIFFERENTS CENTRES ADHERENTS.

Art. 5.- Chaque centre adhérent doit faire connaître périodiquement l'importance de son fonds documentaire et l'état de ses abonnements. Ces données doivent permettre la réalisation d'un catalogue collectif d'ouvrages et de périodiques traitant d'un même domaine.

Art. 6.- Les publications des centres à l'usage du réseau auront un format et une présentation normalisés.

Art. 7.- Le répertoire des centres étant l'outil fondamental du réseau, la contribution à l'enrichissement et au perfectionnement de ce document est une obligation pour chaque centre.

Art. 8.- La participation au système de prêts inter-centres pour les ouvrages et pour les périodiques est une obligation pour les centres.

Art. 9.- Chaque centre s'engage à assurer la photocopie des documents demandés. A défaut de la photocopie le centre devra permettre une consultation sur les lieux ou mettre les documents à la disposition du demandeur.

Art.10.- Chaque centre doit s'efforcer de rassembler et signaler toute documentation non conventionnelle produite par son secteur d'activité.

Art.11.- Chaque centre doit faciliter l'accès aux documents aux personnes recommandées par un autre centre ALGIST.

TITRE IV.- FORMATION.

Art.12.- Les centres doivent contribuer à la formation du personnel et à son recyclage par la participation aux stages et séminaires.

Art.13.- Les centres s'engagent à recevoir des stagiaires en vue de leur formation.

**TITRE V.- -MODALITES D'APPLICATION DE LA
CONVENTION.**

Art.14.- Une commission formée de neuf (9) membres est chargée de veiller à l'application de la présente convention.

Art.15.- Dans une phase transitoire la commission ci-dessus est formée par les neuf premiers signataires de cette convention.

La période transitoire prendra fin au moment de la promulgation du statut définitif d'ALGIST.

OFFICE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET DE TRANSFERTS
TECHNOLOGIQUES

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Vendredi 14 mai 1976

Alger , 2 Boulevard Frantz Fanon

RECOMMANDATIONS

Les participants à la Journée d'Information Scientifique et Technique

1° - recommandent l'organisation de rencontres afin d'établir les conditions favorables à la mise en place d'un réseau national de l'Information Scientifique et technique .

2° - souhaitent une meilleure coordination pour l'établissement d'un répertoire national des centres et services de documentation aussi exhaustifs que possible

3° - souhaitent l'élaboration d'un catalogue collectif des périodiques scientifiques en cours reçus en Algérie

4° - souhaitent des réunions de coordination et discussions sur les problèmes de normalisation de catalogues

5° - souhaitent l'organisation de rencontres avec des responsables dûment accrédités de la SNED, du service des Douanes et Finances Extérieures pour discuter des moyens de lever les obstacles que rencontrent les documentalistes pour l'acquisition de la documentation étrangère

6° - recommandent que l'information sur la documentation non conventionnelle (y compris les publications officielles) soit centralisée et donne lieu à une publication de catalogues

7° - recommandent des réunions dont les modalités restent à définir pour discuter des carrières et des statuts .

Glossaire des sigles employés dans le traité

ALGIST : Algérie information scientifique et technique .

C.D. : Centre de documentation

CISTTT: Centre d'information scientifique et technique
et de transfert de technologie

CNDA : Centre national de documentation agricole

CNDES : Centre national de documentation économique
et sociale .

CNIDD : Centre national d'information et de documentation
pour le développement .

INAPI : Institut algérien de normalisation et de
propriété industrielle .

IST : Information scientifique et technique

SNED : Société nationale d'édition et de diffusion

ONRS : office national de la recherche scientifique .

INRAA : Institut national de recherche agronomique
d'Algérie

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERLA (G.) L'information en 1985 : une étude prévisionnelle des besoins et des ressources. Paris : OCOG, 1973. 142 p.
- APRIL (J.-E) Sciences de l'information dans la recherche agricole internationale. In ASIS, USA, 1977, VOL 28, n°4, p 818-825, ENSB.
- AUPELF, da revue de l'AUPELF, politique et système d'information scientifique. Vol XVI, n°1, juin 1978, Montréal.
- BENKARLA (A.) Pour une politique de l'informatique en Algérie. Mémoire présenté en vue de l'obtention du D.E.A de politique scientifique, décembre 1972 - Université sciences sociales Grenoble.
- DALY (A.). Le centre de documentation nationale ; un pionnier de la documentation en Tunisie. In Documentaliste, 17(1), janvier-février 1980 - p 3-11.
- DEWESE (A.). Projet de système national d'information scientifique et technique: République du Zaïre : rapport technique, Paris, 1976.
- GIMILIO (R.) Le système international d'information sur les sciences et la technologie agricole : AGRIS : Présentation, sommaire et état d'avancement; In documentaliste, 12(2), juin 1975, p. 55-60
- Guilloux (R.). Réseaux et système de documentation : Textes réunis par Guilloux R. Guérin. Villars éditeur, Paris, 1975, 347 p.
- HEBOUL (N.) L'information et la documentation au service du développement : Cas de l'Algérie, (note de synthèse), Villeurbanne, E.N.S.B, 1977,

LA JEUNESSE (H.) La formation des professionnels de l'information dans les pays francophones : Etude comparative. In Revue de l'unesco pour les sciences de l'information, bibliothéconomie et archivistique. 1979, ENSB, VOL 1, n° 2 . p. 130 - 141

MAC BRIDE (S.). Voix multiples, un seul monde par la commission Mac BRIDE . Documentation française . Paris . 1980 .

OCDE . Politique nationale de l'information scientifique et technique : ESPAGNE . Examen des politiques nationales de l'information scientifique et technique . Paris . OCDE . 1974

RECHAUXSAT (L.) . Contribution à l'organisation et au développement des services de documentation scientifique et technique de l'INRAA . rapport de mission . Projet PNUD/FAO . octobre 1979

SCHÜTZ (H.) . Le rôle et l'organisation d'un centre national de documentation dans un pays en voie de développement . par un groupe de travail FID/DC , sous la direction de Harold Schütz . Paris . Des presses de l'UNESCO , 1976 . 232 p .

SERVAN SCHREIBER (J.J) Le clé mondial . Fayard . Paris . 1980

UNISIST . Etude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique . Paris , UNESCO , 1971 , 182 p .

ZERROUK (S.) des conditions d'organisation et de gestion des bibliothèques universitaires , en milieu universitaire algérien . Alger . Avril 1981

ZIMMERMAN (P.J) Éléments de projet pour les systèmes d'information In Asis , USA , 1977 , Vol 29 , n° 4 , p 183 - 191 .

